

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC de Rivière-du-Loup
Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger

EXTRAIT DU procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Viger, tenue en lieu ordinaire du Conseil, lundi, le 7^e jour d'octobre 2019.

Sont présents :

Messieurs les Conseillers : Stéphane Boucher , Bernard Tardif

Madame Marie-Rose Plourde

Formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Caron. Yvette Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente

2019-10-206 (5.4)

DÉCLARATION MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Attendu que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des douze (12) jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Pour tous ces motifs, il est proposé par BERNARD TARDIF et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer *Saint-François-Xavier-de-Viger*, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité

Signé :  Yvon Caron, maire

Sous réserve de l'approbation du procès-verbal

Donné à Saint-François--Xavier-de-Viger, ce 9^e jour d'octobre deux-mil-dix-neuf (2019-10-09)


Yvette Beaulieu, directrice générale et secrétaire trésorière